



Bilan des signalements des jeunes pétrels de Barau échoués en avril-mai 2024



Relâcher d'un jeune pétrel de Barau (Léo CHEVILLON)

Rédaction :

Julie TOURMETZ

Responsable du Centre de Sauvegarde de la faune sauvage de la SEOR

tourmetzj@seor.fr / 0262 20 46 65



Société d'Études
Ornithologiques
de la Réunion

ADRESSE : 13, ruelle des Orchidées
Saint-André - 97440
TÉL/ FAX : 0262 20 46 65 - 0262 98 90 48

www.seor.fr

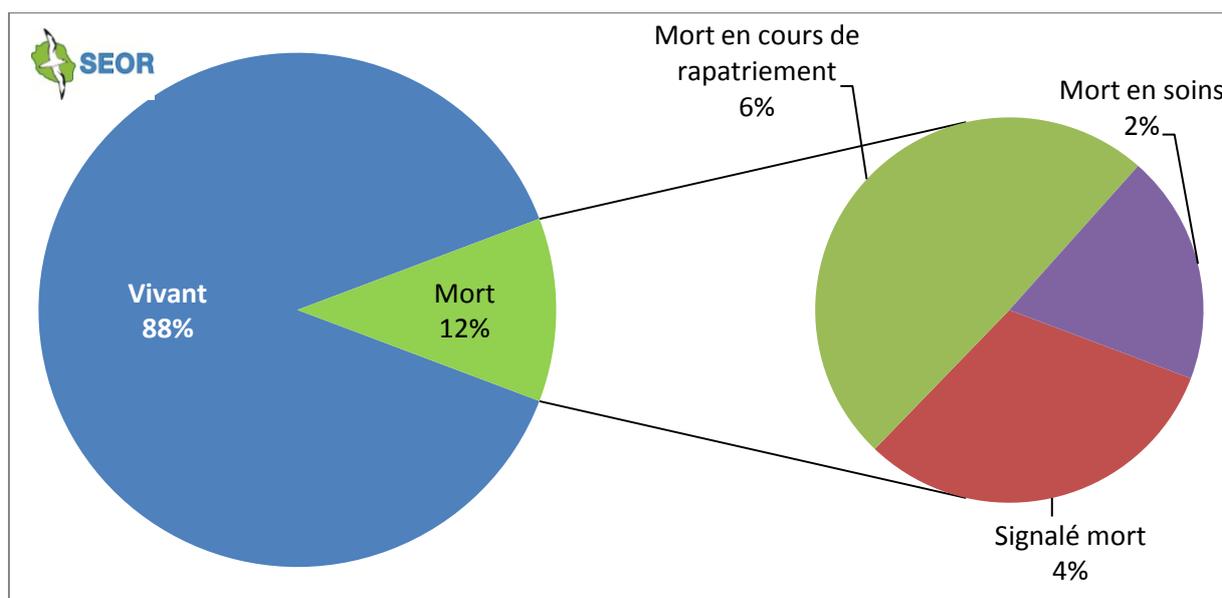
Merci à l'ensemble de nos partenaires, aux collectivités locales et acteurs privés qui ont collaboré, à notre réseau de sauvetage et aux bénévoles mobilisés sur l'ensemble de l'île, ainsi qu'à tous les citoyens réunionnais qui ont participé aux extinctions des lumières artificielles et au signalement des oiseaux échoués

Bilan général des signalements de pétrel de Barau en avril-mai 2024

Cette année, **1351** jeunes pétrels de Barau ont été récupérés et pris en charge par le réseau de sauvetage du centre de soins de la SEOR entre le 2 avril et le 15 mai 2024 (soit sur 44 jours).

Taux de survie :

Sur les **1351** oiseaux signalés, 1195 ont pu être sauvés et relâchés, soit un taux de 88% (Graphique 1). En ne prenant en compte que les oiseaux pris en charge vivants, le taux de réussite de sauvetage est de **92%**.



Graphique 1 : Taux de réussite de sauvetage pour la saison d'envol des jeunes pétrels de Barau 2024

Les 156 oiseaux qui n'ont malheureusement pas survécu se décomposent comme suit :

- 49 oiseaux ont été signalés morts ;
- 77 sont morts avant leur arrivée au centre de soins au cours de leur rapatriement ;
- 30 oiseaux sont morts malgré les soins et traitements prodigués dont 3 individus qui ont dû être directement euthanasiés en raison des blessures sévères ne laissant pas d'espoir de survie dans la nature.



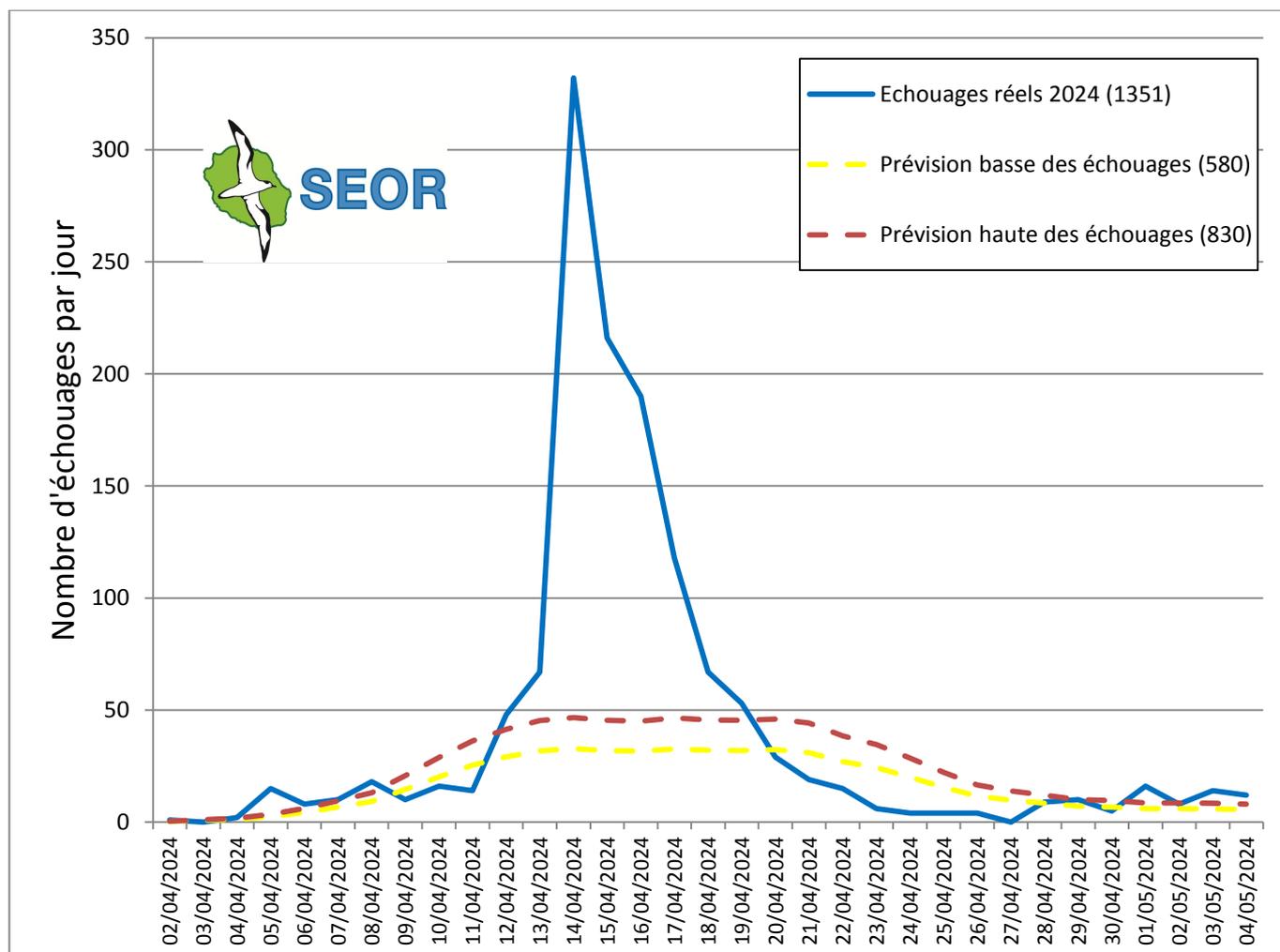
REMARQUE :

Comme les années précédentes, et certainement grâce à la communication mise en œuvre, il est constaté une implication significative de la population pour nous signaler également des oiseaux morts. En 2024, 4% des signalements concernent des oiseaux découverts morts (49 individus sur les 1351).

Comparaison entre le nombre de signalement prévisionnel et la prise en charge réelle :

La synthèse des données cumulées lors d'années similaires en termes de temporalité des phases lunaires (2016 et 2021) avait permis d'établir des estimations et donc un prévisionnel des échouages, qui pour 2024 s'annonçait entre 580 et 830 pétrels du 1^{er} avril au 12 mai.

Dans les faits, en 2024, si la période d'intensité maximale des échouages a bien correspondu aux prévisions (13-20 avril), le nombre total d'oiseaux échoués a été considérablement supérieur au pire des scénarios envisagés.



Graphique 2 : Nombre de jeunes pétrels pris en charge en 2024



Cet excédent d'échouages peut s'expliquer, entre autres, par deux phénomènes qui se sont combinés :

- La météo défavorable : une couche nuageuse a fréquemment masqué la lueur naturelle de la lune et des étoiles qui sont utilisées par les jeunes pétrels pour se guider vers l'océan. Dans les zones éclairées, cette couche nuageuse a de plus pour effet de générer un halo lumineux accentuant la désorientation des Pétrels ;

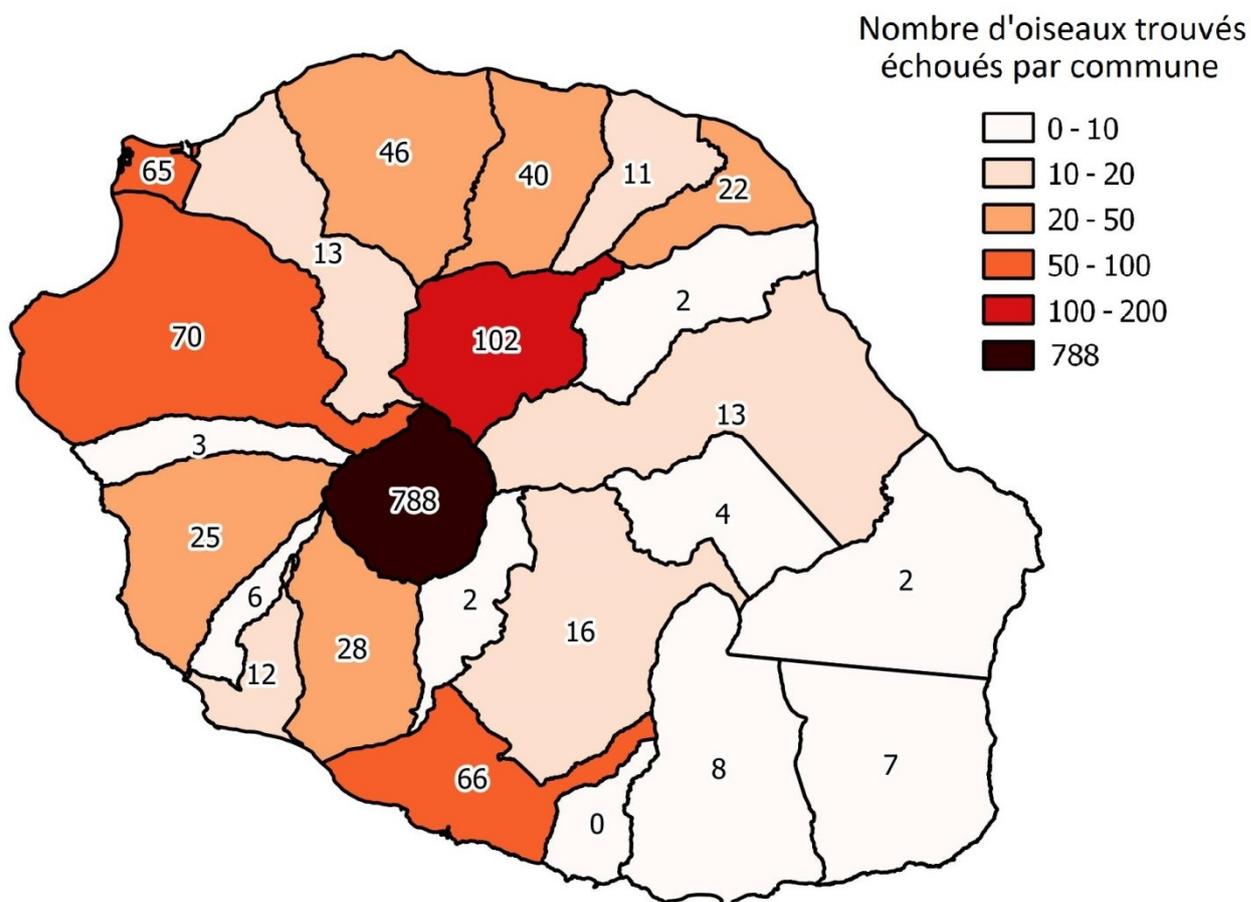
- A Cilaos, commune la plus proche des colonies de pétrels et où les éclairages sont donc les plus impactants pour les jeunes oiseaux, les dispositifs d'éclairage publics et privés sont restés allumés contribuant ainsi à l'échouage de la majorité des oiseaux pris en charge cette année (58%).

Un pic d'échouage de jeunes oiseaux a eu lieu durant 4 nuits consécutives du mois d'avril, avec 856 oiseaux pris en charge du 14 au 17 dont 74% sur la commune de Cilaos.



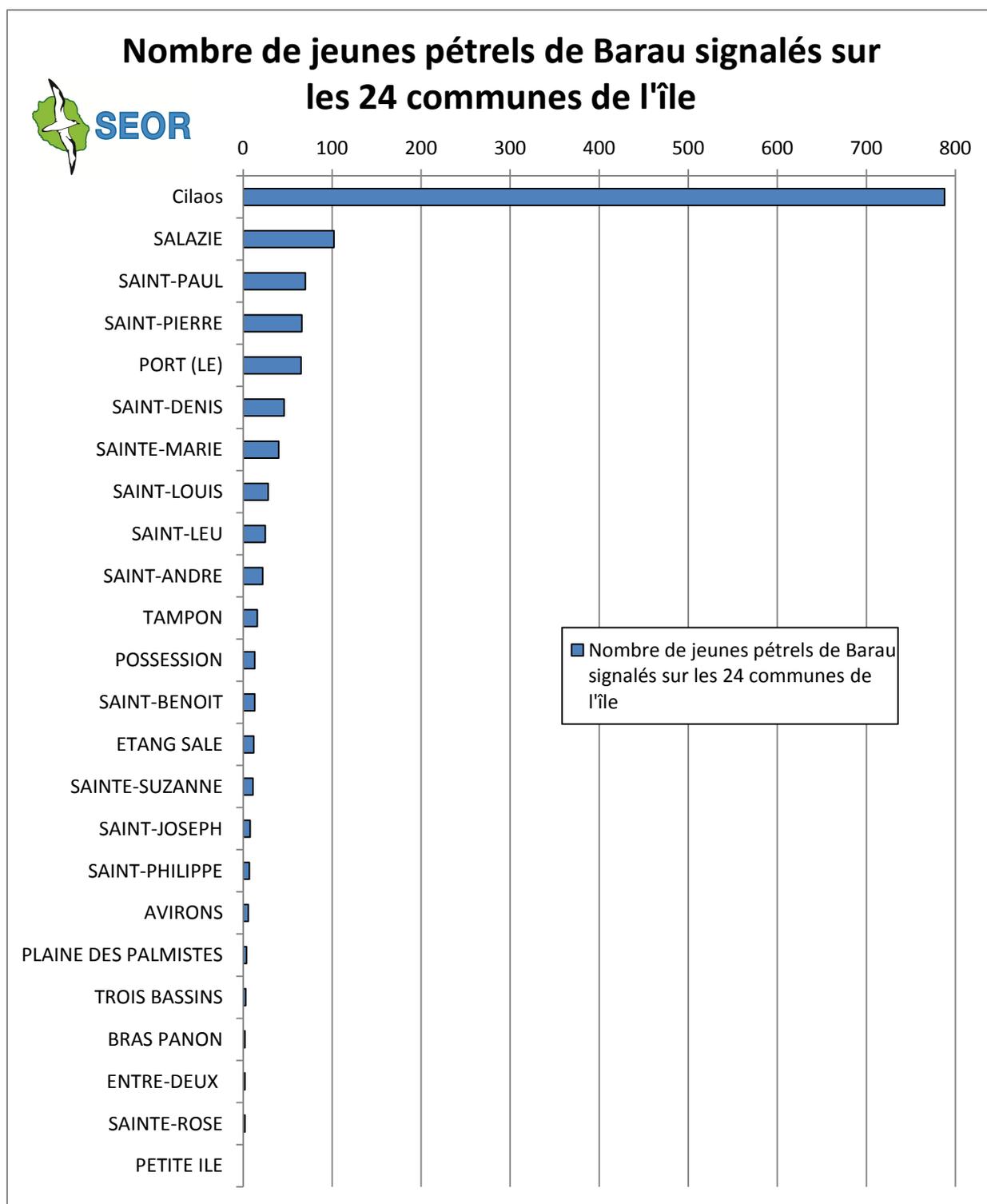
Photos d'éclairages de Cilaos prises lors d'une météo défavorable, montrant les halos créés (mardi 16/04 vers 21h sur la commune de Cilaos)

Bilan des signalement par commune en fonction du nombre de pétrels signalés



Répartition par commune des 1351 Pétrels de Barau trouvés échoués entre le 2 avril et le 15 mai 2024

Carte 1 : bilan des signalements des jeunes pétrels par commune en 2024



Graphique 3 : bilan des signalements des jeunes pétrels par commune

Campagne de sauvetage des pétrels de Barau – Saison 2024

Pour cette saison d'envol des jeunes pétrels de Barau, le secteur ayant regroupé la majorité des échouages est la commune de Cilaos avec 788 oiseaux pris en charge, soit 58% du total, et cela malgré nos multiples alertes exprimées avant et tout au long de la saison notamment lors du pic d'échouages du 14 au 17 avril lors duquel 635 oiseaux se sont échoués à Cilaos.

Sur le secteur Est, la commune qui regroupe le plus de signalements est la commune de Salazie avec 102 oiseaux.

Sur le secteur Nord, la commune regroupant le plus de prises en charge est la commune de Saint-Denis avec 46 pétrels de Barau.

Sur le secteur Ouest, les communes sur lesquelles l'on dénombre le plus de signalements sont les communes de Saint-Paul et Le Port avec respectivement 70 (dont 23% sur le secteur de Mafate) et 65 pétrels recueillis.



Relâcher d'un jeune pétrel de Barau (Julie TOURMETZ)

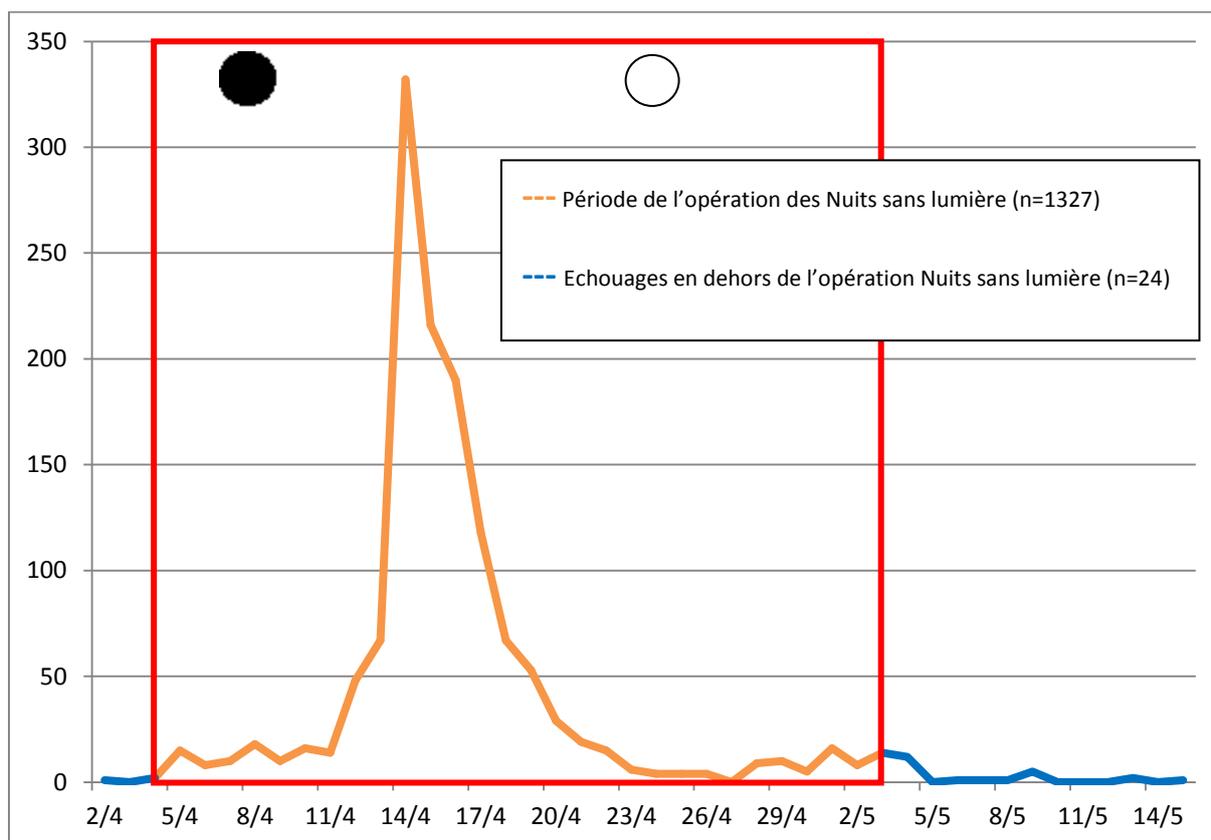


Société d'Études
Ornithologiques
de la Réunion

ADRESSE : 13, ruelle des Orchidées
Saint-André - 97440
TÉL/ FAX : 0262 20 46 65 - 0262 98 90 48

www.seor.fr

Opération « Nuits sans lumière » (du 04 avril au 3 mai 2024) :



Graphique 4 : Nombre de jeunes pétrels pris en charge en 2024 au cours et en dehors de l'opération « Nuits sans lumière »

Les « Nuits sans lumière » ont débuté le 04 avril au soir jusqu'au 3 mai au soir dans l'objectif de sensibiliser la population à la problématique de la pollution lumineuse et aux efforts de réduction voire d'extinction des éclairages.

Au cours de cette opération, planifiée en fonction du prévisionnel des vols du mois d'avril, nous avons récupéré 1327 jeunes pétrels de Barau, soit **98%** du nombre total d'oiseaux signalés pendant cette saison.

Conclusion

Pour l'année 2024, **1351 jeunes pétrels de Barau** ont été pris en charge par le centre de soins de la SEOR.

Le **taux de survie** des oiseaux pris en charge au centre de soins est de **92%** pour cette année.

On note une très bonne concordance entre les dates des «Nuits sans lumière » et la période d'échouage : 98% des oiseaux signalés l'ont été durant cette opération.

Il est important de retenir que les modèles produisant une courbe et un nombre prévisionnels d'échouage n'intègrent pas certains paramètres non prévisibles tels qu'une météo défavorable et efforts d'extinction réalisés ou pas par les communes et la population. L'effet d'une mauvaise météo peut toutefois être très largement atténué s'il n'y a pas d'éclairages artificiels. Les données de 2024 démontrent une nouvelle la nécessité de limiter le plus possible les éclairages artificiels durant l'ensemble de la période d'envol des jeunes pétrels, notamment sur les zones les plus sensibles où les effets de la pollution lumineuse peuvent être dévastateurs comme dans le cirque de Cilaos.

Cette opération de sauvetage est essentielle pour la conservation du Pétrel de Barau et doit être reconduite chaque année. En parallèle, il est essentiel de poursuivre le travail de rénovation et d'adaptation des éclairages publics et privés afin de réduire la pollution lumineuse. Enfin, il est primordial d'adapter nos pratiques notamment sportives durant cette période afin de limiter l'impact des éclairages associés sur la biodiversité.

La SEOR reste disponible pour rencontrer et accompagner l'ensemble des communes et des partenaires privés dans le but de leur apporter les éléments de bilan ou des préconisations à mettre en œuvre pour limiter le risque d'échouage lors de la prochaine saison d'envol des pétrels de Barau (contact : Léo CHEVILLON, Chargé de mission Oiseaux marins - chevillonl@seor.fr).



Rappel sur la problématique de la pollution lumineuse et les échouages des pétrels



Portrait d'un jeune pétrel de Barau (Léo CHEVILLON)

En avril, la SEOR met en œuvre chaque année une campagne de sauvetage afin de sauver un maximum de jeunes pétrels de Barau.

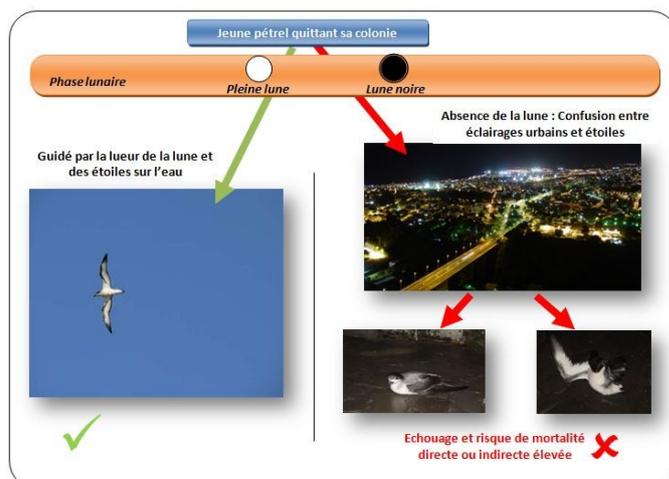
En 2024, la SEOR a souhaité poursuivre des actions de sensibilisation à la problématique de la pollution lumineuse. Ces actions visent en premier lieu à sensibiliser la population au phénomène d'échouage de ces oiseaux et aux gestes à mettre en œuvre pour limiter celui-ci.

C'est aussi l'occasion de repenser collectivement à la façon d'éclairer nos villes afin de limiter l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité, sur la santé et le climat. Cette opération vise également à inciter l'ensemble des partenaires à réaliser des actions de réduction de l'éclairage durant le mois d'avril.

Le Pétrel de Barau

Le Pétrel de Barau est une espèce d'oiseau marin endémique de La Réunion, classée « en danger d'extinction » par l'IUCN depuis 2000.

En avril lors de leur premier envol, les jeunes pétrels peuvent être désorientés par les lumières artificielles qu'ils confondent avec le reflet des astres. Ils s'échouent alors au sol et sont incapables de reprendre seuls leur envol. Livrés à eux-mêmes, ils sont voués à une mort certaine.



Réglementation sur la pollution lumineuse

Pour limiter la pollution lumineuse et ses impacts sur la biodiversité, **les éclairages extérieurs sont strictement réglementés de manière générale et en tout temps** par l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses. **Les éclairages blancs (> 3000 Kelvin), non orientés face au sol ou encore éclairant la plage sont par exemple strictement interdits. Le non-respect de cet arrêté peut désormais être sanctionné par une contravention de 5ème classe et faire l'objet d'une mise en demeure et d'une astreinte journalière de la part de l'autorité administrative compétente.**

La pollution lumineuse à la Réunion provoque des échouages en masse d'oiseaux marins endémiques et en danger critique d'extinction. Pourtant les articles L.583-1 et R.583-1 et suivants ainsi que l'arrêté du 27/12/2018 cherchent à limiter cette pollution.

Ainsi, sont formellement interdits :



Selon les articles L583-5 et R583-7 du code de l'environnement ces différents points peuvent faire l'objet :



et/ou



Si vous constatez un éclairage non conforme,
prenez-le en photo et signalez-le sur

www.pollum.re/signalement



Société d'Études
Ornithologiques
de la Réunion

ADRESSE : 13, ruelle des Orchidées
Saint-André - 97440
TÉL/ FAX : 0262 20 46 65 - 0262 98 90 48

www.seor.fr